

Montpellier le 15/12/2008

**Les soussignés à**

**Mesdames et Messieurs les membres de la Commission nationale d'arbitrage du NOUVEAU CENTRE,**

Nous en appelons à votre autorité, et faisons **un recours en annulation** de l'élection des instances départementales de l'Hérault qui se sont déroulées le 13/12/2008 en Agde pour les raisons suivantes:

**1 Inobservation des conditions et des formalités prescrites par les lois et règlements.**

Dans son courrier du 05/12/2008 le directeur général du Nouveau Centre M. Alexandre LOMBARD nous indiquait que la convention départementale était convoquée le 13/12/2008 pour procéder à l'élection du Président et du collège des membres élus au Conseil départemental.

**Or, il n'a jamais été, fait appel à candidature pour l'élection des membres du collège du Conseil départemental,** mais seulement appel à candidature pour le poste du président dans un courrier précédent. De ce fait de nombreux adhérents, dont nous même, aurions souhaité faire acte de candidature.

2 Le jour du vote la liste comprenait 221 votants. Le 01 octobre 2008 M. LOMBARD arrêtait officiellement, la liste des votants à 188 adhérents lors d'une réunion organisée par le National à Montpellier. M. Daniel VERCIER disposait ce jour là d'une soixantaine d'adhésions, à remettre, qui lui ont été refusées au motif que la liste électorale venait d'être bouclée. Qui a déjugé la décision de M. LOMBARD et d'où provient ce surplus ?

3 Suspensions abusives aux motifs fallacieux et sans procédure contradictoire de Messieurs Jean-Claude MANDEL adjoint au Maire de la Grande Motte, Daniel VERCIER conseiller municipal délégué à Castelnau le Lez, René LOPEZ Conseiller municipal sortant, administrateur à l'OMT de Palavas les Flots et Bernard VENAIL ex-trésorier départemental du Nouveau Centre afin de les rendre inéligibles. Ces suspensions n'ayant d'autre but que celui d'empêcher toute candidature contre le candidat désigné par le délégué départemental provisoire.

4 De nombreux adhérents n'ont pas reçu le courrier de M. LOMBARD du 05/12/2008. entre autre Fabien SCHALL, Marie Claude SCHALL, Sébastien GUIARD, Audrey GUIARD, Valérie COLLIN, Maurice ROUQUETTE...

Nous vous demandons :

1 Compte tenu de ce qui précède l'annulation immédiate de ces élections internes.

2 Pour l'organisation de nouvelles élections nous demandons :

- Qu'un appel à candidature pour l'élection du Président et du collège des membres élus au Conseil départemental soit fait auprès de chaque adhérent.

- Que l'élection se déroule sur la base de la liste 188 adhérents arrêtée le 13/10/2008 par M. LOMBARD.
- 
- La levée des suspensions conservatoires de M. MANDEL, VERCIER, LOPEZ et VENAIL afin qu'ils puissent se présenter et qu'un vote démocratique soit instauré.
- Un lieu géographique du vote qui ne soit pas la ville d'un candidat, pour l'élection au poste de Président

**Sans réponse précise de votre part nous saisissons la justice**

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

**Marie Thérèse AVELAN**



**Sophie BADE**



**Juliette MEVEL**



**Joelle MEIRARGUES**



**Josiane NEGRE**



**Marcel PIGEIRE**



**Fabien SCHALL**



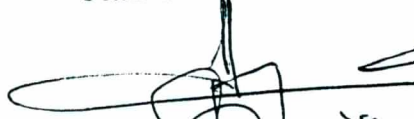
**Manuel GUIRADO**



**Jean COUILLIARD**



**Jean Claude STENDER**



**Michel HEGOBURT**



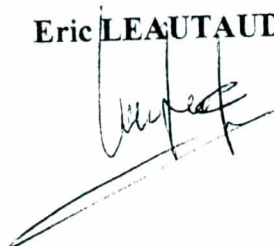
**Leila BERTON**



**Salvator D'ACURIA**



**Eric LEAUTAUD**



**Jean Marc ANGILELLA**



Lettre R + AR (2 feuilles)

**Coordonnateur : Jean Claude STENDER**

Le Miami  
1 avenue de l'Evêché de Maguelone  
34250 PALAVAS LES FLOTS

tel 06 20 70 12 80